



Problème dans les communs

Par **gauthierle**, le **23/10/2010** à **17:45**

Bonjour,

je suis en location depuis trois mois dans un petit bâtiment appartenant au propriétaire comprenant trois appartements qui ont été rénové il y a 2-3 ans.

J'ai trois problèmes de même ordre avec celui ci :

Tout d'abord, il n'y a pas de raccordement au réseau france télécom. L'agence en gérance nous dit qu'ils appellent france télécom régulièrement mais il ne se passe rien. L'agence nous dit que c'est france télécom qui ne font rien, le propriétaire ne s'en occupe pas. Est-ce que je peux demander un remboursement au propriétaire pour service non disponible ? Parce qu'on paye dans le loyer pour quelque chose qui n'existe pas.

Ensuite, l'interphone n'a jamais marché. Donc pas de sonnette, pas de possibilité de livraison sans surveiller à la fenêtre toute la journée. Un réparateur est venu cette semaine mais n'arrive pas à le faire marcher apparemment. Même question qu'au dessus : puis-je demander un remboursement sur les charges ? et si oui, quand ? Car pareil, on paye pour quelque chose qui ne fonctionne pas.

Et enfin, les appartements se situent au premier étage du bâtiment. Il y a donc un escalier communs pour y accéder mais sans rambarde. Il y a un côté de l'escalier contre le mur et l'autre sur le vide jusque 2 mètres de haut. C'est quand même dangereux. Le propriétaire le fera quand "il aura le temps" c'est à dire quand il y aura quelqu'un qui sera tombé. Est-il obligé d'en mettre une ? Que puis-je faire pour l'obliger ?

Merci d'avoir accordé du temps à cette lecture